

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

FEUILLE DE ROUTE POUR L' ELABORATION DE LA  
STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA  
STATISTIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Kinshasa le 24 novembre 2005

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGE</i>
<i>I. INTRODUCTION</i>	<i>2</i>
<i>I.1 PREAMBULE</i>	<i>2</i>
<i>I.2.SITUATION RECENTE DU CONTEXTE STATISTIQUE EN RDC</i>	<i>3</i>
<i>II OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS</i>	<i>4</i>
<i>II.1 OBJECTIF GENERAL</i>	<i>4</i>
<i>II.2. PRODUITS ATTENDUS</i>	<i>5</i>
<i>III. ORGANISATION DES TRAVAUX</i>	<i>7</i>
<i>III.1. LES COMMISSIONS</i>	<i>8</i>
<i>III.2.SYNTHESE SUR L'ORGANISATION DES STRUCTURES</i>	<i>10</i>
<i>IV DEROULEMENT DES ACTIVITES</i>	<i>10</i>
<i>IV.1 DES ACTIVITES PREVUES</i>	<i>10</i>
<i>IV.2.CHRONOGRAMME GENERAL</i>	<i>12</i>
<i>VI. ELEMENTS de COUT</i>	<i>13</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>14</i>
<i>ANNEXE 1</i>	<i>14</i>
<i>ANNEXE 2</i>	<i>20</i>

## ***I. INTRODUCTION***

### ***II PREAMBULE***

1. La République Démocratique du Congo traverse, pour l'heure, une phase cruciale de son histoire. Avec l'appui de la Communauté internationale, elle s'est engagée dans un double processus à savoir :
  - a) la démocratisation de sa vie et de son espace politiques en vue de mettre fin à la crise de légitimité de ses institutions. A ce sujet, elle vient de clôturer l'enrôlement des électeurs et le référendum constitutionnel, les élections pluralistes étant programmées au courant de l'année 2006.
  - b) sa reconstruction et son développement.. Pour ce faire, elle s'implique depuis 3 ans dans l'élaboration de son Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont la version finale est attendue incessamment . La mise en œuvre de ce DSRP démarre en 2006.
2. Les responsables chargés et des élections et de l'élaboration du DSRP ont été amenés à revoir le calendrier de leurs activités respectives en raison notamment de la non disponibilité de données statistiques fiables et pertinentes. A cet égard, il est notable que la production et l'utilisation des statistiques en RDC se font au sein d'un Système Statistique National (SSN) décentralisé et caractérisé par une extrême dispersion des actions.
3. Les statistiques publiques produites en République Démocratique du Congo proviennent des opérateurs suivants :
  - 3.1. **L'Institut National de la Statistique (INS).**  
Créé par Ordonnance n° 78 – 397 du 3 octobre 1978 et placé sous la tutelle technique du Ministère du Plan, l'INS organe central du système, a pour mission générale de rassembler et d'analyser, pour le compte du Gouvernement principalement, les informations statistiques nécessaires pour sa politique démographique, économique et sociale.
  - 3.2. **Les Services Statistiques des Ministères.**  
Plusieurs ministères disposent en leur sein de services statistiques qui produisent des informations servant à leurs besoins spécifiques.
  - 3.3. **Les Services Statistiques des Sociétés Nationales.**  
Plusieurs entreprises nationales disposent en leur sein d'un service statistique produisant des informations servant à leurs besoins spécifiques.
4. Il se dégage du fonctionnement de ces différents organes, services et structures qu'ils produisent leurs statistiques en dehors de toute coordination (absence d'un organe de coordination nationale) et sans concertation entre eux. Bien plus, la plupart des statistiques produites sont peu fiables. Elles n'ont pas de couverture nationale et ne satisfont pas l'ensemble des besoins des utilisateurs.

## ***I.2. SITUATION RECENTE DU CONTEXTE STATISTIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO***

- 5.1. Depuis l'année 2000 à ce jour, le Système Statistique National, à travers ses organes et structures, a réalisé plusieurs activités dont :
  - l'Enquête nationale de type 1-2-3 de 2004 à 2005;
  - l'Enquête MICS 2 ( Multiple Indicator Cluster Survey ) en 2001 ;
  - la Relance des Indices des Prix à la consommation des Ménages à l'INS ;

- les Comptes Nationaux SCN 68 pour 1990-2000,2001, 2002,2003 ;
- la Participation au Programme de Comparaison Internationale PCI ;
- l'Adhésion de la République Démocratique du Congo au SGDD (2004) et l’Affichage des Méta données ;
- la Formulation par l’INS en 2004 de son Programme Minimum de Relance 2005-07;
- la Tenue en 2002, du 1<sup>er</sup> atelier entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques;
- la Constitution d’une Banque des Données sur les Indicateurs Sociaux.. Cette activité menée en partenariat entre l’INS et l’UNICEF, donnera lieu à partir de 2006 à un sous projet dénommé « Suivi des Droits des Enfants ».

5.3. Pour l’année 2006, il est programmé :

- la Réalisation de l’Enquête Démo-Santé (EDS) ;
- la Mise en œuvre du DSRP2006-2008 qui d’ores et déjà a planifié la mise en place d’un dispositif statistique pour son suivi et son évaluation. (voir annexe 1 : la mise en place d’un dispositif statistique de suivi et d’évaluation du DSRP. DIAL, Alain BRILLEAU, septembre 2005) ;
- la Préparation du 2<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l’Habitat.

6. Malgré cette relance des activités statistiques en République Démocratique du Congo, le Système Statistique Congolais en fin 2005 reste caractérisé par :

- la faiblesse du cadre légal et institutionnel réglementant l’activité statistique : ce qui explique l’absence d’une coordination véritable, y compris celle des interventions des bailleurs des fonds en faveur de la production statistique ;
- l’absence d’une politique nationale réelle de financement des travaux statistiques ;
- l’absence d’une politique de formation continue en faveur des ressources humaines ;
- la faiblesse des circuits de médiatisation et de diffusion des informations statistiques disponibles ;
- le manque de culture statistique à tous les niveaux de la vie politique et socio-économique.

7. Au regard des points forts et faibles relevés ci-dessus, des recommandations et résolutions ont été formulées, principalement lors du 1er atelier entre producteurs et utilisateurs organisé en 2002. A cette occasion, il a été recommandé entre autres :

- la Promulgation d’une Loi Statistique ;
- la Restructuration de l’Institut National de la Statistique ;
- la Réhabilitation de l’INS, victime des pillages de 1991 et 1992 ;
- le Financement de la Production des Statistiques de base comme l’une des priorités du Gouvernement ;
- l’Introduction du cours de statistique au programme de l’enseignement secondaire .

8. Toutes ces préoccupations nationales allant dans le sens d’optimiser et de réhabiliter le système statistique du pays, doivent être planifiées pour leur mise en oeuvre. La mise sur pied d’une Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) se présente aujourd’hui comme le cadre le mieux indiqué pour ce faire. En effet, la SNDS dote le pays d’un plan d’actions, des programmes et d’une organisation appropriés qui lui permettent de produire lui-

même les données statistiques nécessaires notamment à la mise en œuvre et au suivi de ses programmes de développement dont les stratégies de réduction de la pauvreté.

C'est la raison d'être de la présente feuille de route qui spécifie les étapes d'élaboration de la SNDS au courant de l'année 2006.

## **II. OBJECTIF**

### **OBJECTIF PRINCIPAL**

9. L'objectif visé par cette feuille de route est l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique portant sur la période 2007-2011 ( SNDS 2007-2011).
10. . Cette SNDS concernera toutes les composantes du Système Statistique National à savoir l'INS et les Services Statistiques Sectoriels des Ministères et des Organismes Publics. Elle visera la satisfaction à terme des besoins prioritaires en matière d'information statistique et plus particulièrement ceux des politiques nationales de réduction de la pauvreté et ceux de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
11. Le Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) final devrait être adopté avant la fin 2005 et sa mise en œuvre portera sur la période 2006-2008 .Il sera très probablement révisé en 2008 pour couvrir une nouvelle période de 3 années (2009-2011). En conséquence, la mise en œuvre de la SNDS fera l'objet en 2008 des ajustements qui seront rendus nécessaires pour répondre aux besoins du DSRP 2009-2011.
- 12.. L'élaboration de cette SNDS sera conduite de manière participative, par étapes, assurant l'appropriation nationale au plus haut niveau, en recherchant l'adhésion et le soutien des partenaires au développement.

### **III PHASES D'ELABORATION DE LA SNDS**

13.. Les phases retenues pour l'élaboration de la SNDS sont les suivantes :

#### **13.1. *l'Engagement Politique***

Cette phase consistera :

- à amener le pays et principalement le gouvernement à prendre en charge et à s'approprier le processus de l'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS ;
- à s'assurer que toutes les décisions importantes seront prises par le gouvernement lui-même.

#### **13.2. *la Préparation et l'Adoption d'une Feuille de route***

Cette phase permettra de préciser ce qui doit être fait, par qui, quand et comment .

#### **13.3 *l'Etablissement d'un Diagnostic du Système Statistique National début 2006***

Cette phase consistera :

- à évaluer à la fois la production statistique, l'organisation et la gestion du Système Statistique National dans son ensemble ;
- à évaluer la satisfaction et les besoins des utilisateurs..

#### **13.4. *la Formulation d'une Vision et des Stratégies de Renforcement des Capacités à l'Horizon 2011***

Il sera question , au cours de cette phase :

- d'indiquer la direction vers laquelle on voudrait aller à l'avenir ;
- de fixer les priorités ;
- d'arrêter les stratégies .

#### **13.5. *l'Etablissement des Plans d'actions pour la Période 2007 à 2011***

Cette phase servira à préparer le programme de mise en œuvre de la SNDS qui comprendra

- les plans des actions à mener ;,
- les détails des coûts ;,
- un budget global ;
- un plan de financement .

#### **13.6 *Le Lancement de la mise en œuvre de la SNDS***

## IV. PRODUITS ATTENDUS

14. Les produits attendus sont présentés par phase.

Tableau.1 Produits attendus

PHASE	PRODUITS
<b>1.Engagement politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note explicative présentée au Ministre du Plan</li> <li>- Différents Ministères sectoriels sensibilisés</li> <li>- Différents Services Producteurs de statistiques contactés et sensibilisés</li> </ul>
<b>2. Préparation et adoption d'une Feuille de route</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feuille de route élaborée et validée par le Ministre du Plan</li> <li>- Comité de pilotage constitué</li> <li>- Secrétariat Technique Permanent installé</li> <li>- Atelier de lancement de l'élaboration de la SNDS tenu</li> </ul>
<b>3. Etablissement d'un diagnostic du SSN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Termes de référence adoptés</li> <li>- Experts nationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Experts internationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Rapport de Diagnostic élaboré et validé par toutes les parties prenantes</li> <li>- Propositions à soumettre au Comité de pilotage produites et soumises</li> <li>- Réponses du Comité de Pilotage aux propositions soumises à son examen</li> <li>- Communication en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan</li> </ul>
<b>4. Formulation de la Vision et des Stratégies de renforcement des capacités à l'horizon 2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de restitution sur le diagnostic tenu</li> <li>- Termes de référence adoptés</li> <li>- Experts nationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Experts internationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Rapport sur la Vision et les Stratégies élaboré et validé par toutes les parties prenantes</li> <li>- Propositions à soumettre au Comité de pilotage produites et soumises</li> <li>- Réponses du Comité de Pilotage aux propositions soumises à son examen</li> <li>- Communication en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan</li> </ul>
<b>5.Etablissement des Plans d'action 2007-11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de restitution sur la vision et les stratégies tenu</li> <li>- Termes de référence adoptés</li> <li>- Experts nationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Experts internationaux identifiés et recrutés</li> <li>- Rapport sur les plans d'action 2007-2011 et mécanismes de suivi élaboré et validé par toutes les parties prenantes</li> <li>- Propositions à soumettre au Comité de pilotage produites et soumises</li> <li>- Réponses du Comité de Pilotage aux propositions soumises à son examen</li> <li>- Communication en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan</li> </ul>
<b>6.Lancement de la mise en œuvre de la SNDS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de synthèse « la SNDS 2007-2011 » produit et diffusé</li> <li>- Atelier national de lancement de la mise en œuvre de la SNDS tenu</li> </ul>

## **V. MODE D' ORGANISATION DES TRAVAUX**

- 15.. Il n'existe pas en République Démocratique du Congo de cadre législatif et réglementaire organisant les activités de programmation annuelle et pluriannuelle des activités de production statistique. Des projets sont toutefois à l'étude mais ne pourront pas se concrétiser avant plusieurs mois.. Pour pallier à cette situation, et de manière transitoire, il est proposé de créer des structures ad hoc qui mèneront à bien les activités indispensables à l'élaboration de la SNDS. Ces structures préfigureront de structures qui pourront être créées ultérieurement dans le cadre du futur dispositif institutionnel.
- 16 La maîtrise d'ouvrage sera assurée au nom du Conseil des Ministre, par le Comité interministériel de Pilotage présidé par la Ministre du Plan, Ministre ayant en charge l'Institut National de la Statistique.
17. La maîtrise d'œuvre sera assurée par un secrétariat technique permanent dirigé par un coordinateur national.
18. La consultation de toutes les parties prenantes se fera dans le cadre de travaux de commissions. Les présidents de ces commissions auront à se réunir en collège pour des travaux de synthèse.
- 19 Un groupe de contact avec les partenaires représentés en République Démocratique du Congo sera aussi constitué pour faciliter les échanges et associer les partenaires aux différentes réflexions tout au long du processus.

### **V.1. LES COMMISSIONS**

20. Pour assurer une appropriation optimale du contenu de la SNDS , il est prévu la constitution de 7 commissions techniques à savoir :
1. la commission des statistiques économiques (Résultats, utilisateurs, produits, processus) ;
  2. la commission des statistiques sociales (Résultats, utilisateurs, produits, processus) ;
  3. la commission des statistiques démographiques, des établissements humains et de l'environnement (Résultats, utilisateurs, produits, processus) ;
  4. la commission de l'Organisation du SSN ( législation, réglementation, organisation, régionalisation, partenariats extérieurs, communication en direction du public) ;
  5. la commission des ressources humaines, formation et éthique ;
  6. la commission des infrastructures techniques (informatique, Internet, SIG, répertoires, bases de données, bases de sondage) ;
  7. la commission des ressources financières.
21. Le principe général pour constituer les commissions sera que toutes les parties prenantes devront être représentées, dans une ou plusieurs commissions. Les grandes catégories sont les suivantes :
- Le parlement ;
  - Les principales institutions nationales utilisatrices de statistiques ;
  - Le ministère du Budget ;
  - Le ministère de la fonction publique ;
  - Les universités et centres de formation ;
  - La presse écrite et audiovisuelle ;



- Les corps consulaires ;
- Les ONG et autres associations culturelles(églises);
- Les syndicats patronaux ;
- Les syndicats des salariés du secteur privé comme ceux du secteur public ;
- Les partenaires multilatéraux ;
- Les partenaires bilatéraux ;
- Les producteurs du Système Statistique National.

22 Chaque commission se dotera d'un Président (choisi parmi les utilisateurs) et d'un Rapporteur (choisi parmi les producteurs)

23. Le collège des Présidents participera à la préparation des documents de synthèse et à la formulation des propositions à présenter au Comité de Pilotage. Il fera partie du groupe de contact.

## V. 2. TABLEAU SYNTHETIQUE SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX

24. Le tableau ci-dessous reprend pour chaque structure intervenante, les fonctions et la composition.

**Tableau 2 : Organisation de la SNDS**

<b>Acteurs</b>	<b>Fonction/Rôle</b>	<b>Composition</b>
<b>Conseil des Ministres</b>	-Prise de décision en dernier ressort sur les ressources humaines et financières, les textes légaux à présenter au Parlement.	Le Gouvernement
<b>Comité de Pilotage</b>	-Appui politique et directives stratégiques.	Présidé par le Ministre du Plan, il regroupe les Ministères sectoriels producteurs des statistiques.
<b>Secrétariat technique permanent</b>	-Organiser la production des différents documents d'études et des projets de rapport d'étape ; -Apporter l'appui logistique aux autres acteurs, en particulier aux commissions, au Comité de pilotage et aux consultants internationaux et nationaux; -Organiser les ateliers -Assurer la communication autour de l'élaboration de la SNDS et l'archivage de la documentation.	Dirigé par un coordinateur pour toute la durée de l'exercice et composé d'un petit nombre d'agents chargés de tâches de soutien technique. il est renforcé par l'emploi de consultants nationaux
<b>Commissions</b> 1- Statistiques économiques 2- Statistiques sociales 3- Statistiques démographiques, établissements humains et environnement 4- Organisation du SSN 5- Ressources humaines et formation 6- Infrastructures techniques 7- Ressources financières	-Tout au long de l'exercice, formuler un avis et des recommandations sur tous les projets de rapports et de propositions.	Chaque commission sera composée de personnalités qualifiées choisies en accord avec leur autorité de tutelle pour leurs compétences et leur expérience en relation avec le thème de réflexion retenu. Elle sera dotée d'un président et d'un rapporteur (ce dernier étant un cadre de la statistique)
<b>Collège des Présidents des Commissions</b>	-Préparer avec le STP des documents de synthèses .	Présidents des commissions

<b>Groupe de Contact sur l'Aide au Développement de la Statistique</b>	-Échanges d'information ; -Recueil de l'avis des partenaires sur les questions les concernant ; -Identifier des appuis potentiels.	Les représentants en République Démocratique du Congo des partenaires, le coordinateur, les Présidents des commissions.
<b>Secrétariat Paris21</b>	-Appui technique et facilitation de la mobilisation des financements.	
<b>Consultants internationaux</b>	-Appui technique dans le diagnostic et l'élaboration des stratégies et des plans d'actions de la SNDS ; -Former les nationaux à la démarche lors de chacune des étapes Diagnostic, Stratégies et Plans d'action ; -Formuler des avis sur le contenu des documents en cours d'élaboration.	.

## VI. DEROULEMENT DES ACTIVITES

### VI.1. LES ACTIVITES PREVUES

**Tableau 3 : Calendrier des activités 2006**

ACTIVITE	DUREE	PERIODE
<b>1. Accord du Ministre sur le projet de feuille de route.</b>	-	Au courant du mois de ...2006
<b>2. Atelier de lancement du démarrage du processus SNDS</b> (destiné à informer un large public sur les objectifs, l'organisation générale prévue et les activités qui seront conduites dans les mois à venir).	3 jours	Au courant du mois de ...2006
<b>3. Établissement du diagnostic</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première mission du consultant international en vue de former les intervenants à la démarche, de discuter et d'arrêter les modalités d'établissement de l'état des lieux et du diagnostic.</li> <li>• Préparation des études et rapports sur l'état des lieux et formulation d'un projet de diagnostic.</li> <li>• Examen des documents en commission ; formulation d'avis et de recommandations.</li> <li>• Discussion et propositions d'une Vision et d'objectifs stratégiques de résultats pour la statistique.</li> <li>• Deuxième mission d'assistance du consultant international pour finaliser des projets de rapport sur le diagnostic et pour préparer les travaux de l'étape de formulation des stratégies</li> <li>• Finalisation (Coordinateur et collège des présidents de commissions) et présentation des projets de rapports sur le diagnostic au Comité de pilotage</li> <li>• Communication du rapport sur le diagnostic en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan .</li> </ul>	3mois 1/2	Mars –Juin 2006
<b>4. Formulation des stratégies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de restitution sur le diagnostic</li> <li>• Préparation de la documentation par le STP</li> <li>• Discussions en commission et formulation des stratégies de renforcement des capacités</li> <li>• Rencontres entre le Groupe de contact et la Commission des Ressources Financières sur l'aide au développement et sur les options stratégiques de financement.</li> <li>• Troisième mission du consultant international avant la finalisation des projets de rapport sur les stratégies pour préparer les travaux de l'étape « Plans d'action »</li> <li>• Finalisation (Coordinateur et Collège des Présidents des commissions) et présentation des propositions de stratégies de renforcement des capacités au Comité de pilotage.</li> <li>• Communication en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan</li> </ul>	2 mois 1/2	Juin- Août 2006

<p><b>5. Formulation des Plans d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de restitution</li> <li>• Préparation du programme d'activités 2007 en vue des discussions budgétaires de fin 2006.</li> <li>• Préparation du programme pluriannuel 2007-2011 et proposition de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'exécution de la SNDS.</li> <li>• Examen en commission</li> <li>• Quatrième mission du consultant international avant la finalisation du Programme pluriannuel d'activités statistiques</li> <li>• Finalisation (Coordinateur et collège des présidents de commissions) et présentation du projet de Programme pluriannuel 2007-2011 au Comité de pilotage.</li> <li>• Communication en Conseil des Ministres par le Ministre du Plan</li> </ul>	3mois	Août- Octobre 2006
<p><b>6. Production d'un document de synthèse générale</b> (reprenant les principaux éléments des rapports d'étape et les directives données par le Comité de pilotage et le Conseil des Ministres).</p>	1 mois	Novembre 2006
<p><b>7. Atelier de présentation générale et de lancement de la mise en œuvre de la SNDS.</b></p>	2 jours	Fin décembre 2006

VI 2 . Tableau 4 : Chronogramme général

<b>CHRONOGRAMME GENERAL</b>					
	<b>Programmation courante</b>	<b>Feuille de Route</b>	<b>Diagnostic</b>	<b>Stratégies</b>	<b>Plans</b>
nov.-05 déc.-05	<b>Prog Act 2006</b>	<b>Adoption</b>	<b>Atelier Util-Prod-Lancement</b>		
janv.-06 févr.-06 mars-06 avr.-06 mai-06 juin-06	<b>Rap Ex 2005</b>	<b>2006</b>	<b>Consultant</b>		
juil.-06 août-06 sept.-06 oct.-06 nov.-06	<b>Projet Prog Act 2007</b>	<b>Exécution</b>	<b>Consultant</b>	<b>Atelier Rest</b>	
déc.-06	<b>Prog Act 2007</b>	<b>Suivi</b>		<b>Consultant</b>	<b>Atelier rest</b>
					<b>Lancement</b>

## VII. ELEMENTS du COUT

1. Consultant international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre de voyages, (1000\$ x 2) x 4</li> <li>• Honoraires (500\$ x 12) x 4</li> <li>• Frais de mission (150\$ x 15) x 4</li> <li>• Frais de déplacement (50\$ x 15) x 4</li> </ul>	8.000\$ 24.000\$ 9.000\$ 3.000\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>44.000\$</b>
2. Consultants nationaux (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Honoraires (3 mois) (2000\$ x 2) x 3</li> </ul>	12.000\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>12.000\$</b>
3. Enquêteur (11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre de voyage 700 x 11</li> <li>• Frais de mission 100\$ x 20 x 11</li> <li>• Frais de déplacement 50\$ x 11</li> <li>• Prime 500\$ x 11</li> </ul>	7.700\$ 22.000\$ 550\$ 5.500\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>35.750\$</b>
4. Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'élaboration (1) CEA et autres partenaires (pm) 2 jours (60 p au GH)</li> <li>• Restitution (2) = 1 jour ; 100 personnes</li> <li>• Lancement de la mise en œuvre (1) 1 jour 120 personnes</li> </ul>	16 000\$ 10 000\$ 7 000\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>33 000\$</b>
5. Reproduction et distribution des rapports définitifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 rapports imprimés et distribués : 2000 exemplaires à 5\$</li> </ul>	10 000\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>10 000\$</b>
6. Fonctionnement courant du STP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement informatique et bureautique</li> <li>• Mobilier de bureau</li> <li>• Véhicule (1 TT)</li> <li>• Assurance véhicule</li> <li>• Déplacements (carburant 25l/j 300 j/ 1\$)</li> <li>• Fournitures bureautiques et informatiques</li> <li>• Communications</li> <li>• Communication, presse, TV</li> </ul>	15 000\$ 3 000\$ PM PM PM 5 000\$ 10 000\$ 1 200\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>34.200\$</b>
7. Personnel du STP	Prime pour 16 mois <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur 600 x 16 x 1</li> <li>• Experts 450\$ x 16 x 2</li> <li>• Secrétaire 150\$ x 16 x 1</li> </ul>	9.600\$ 14.400\$ 2.400\$
<b>S / TOTAL</b>		<b>26.400\$</b>
8. Fonctionnement des Commissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 x 3 sessions : pause café ; reproduction de documents, fournitures, indemnités de transport. Réunion dans les locaux des différents ministères (4 000\$ par session)</li> </ul>	12 000\$

<b>S / TOTAL</b>		12 000\$
9. Fonctionnement du Comité de Pilotage	• Reproduction de documents	3 500\$
<b>S / TOTAL</b>		3 500\$
10. Participation aux rencontres régionales	• séjour plus titre de voyage	12.000\$
<b>S / TOTAL</b>		12.000\$
11. Divers et imprévus	• Divers et imprévus	27.850\$
<b>S / TOTAL</b>		21.965\$
<b>TOTAL GENERAL</b>		244815\$

## ANNEXES

### ANNEXE 1

Extrait du rapport provisoire sur la mission d'appui à la mise en place d'un dispositif statistique de suivi et d'évaluation du DSRP. DIAL, Alain BRILLEAU, septembre 2005.

#### 1. Production et capacités statistiques actuelles et projets en cours

En République Démocratique du Congo, la production statistique relève de plusieurs structures appartenant à des départements ministériels différents. La structure centrale du système est l'Institut National de la Statistique (INS).

L'INS a pour mission générale de collecter et d'analyser, pour le compte du Gouvernement, les informations statistiques pour sa politique démographique, économique et sociale.

Les autres grands producteurs de statistiques dans le domaine du suivi de la pauvreté sont les services en charge de la statistique des Ministères sectoriels. La Banque Centrale du Congo, l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) et l'Office de Gestion de la Dette publique (OGEDep) produisent aussi des statistiques qui ne sont pas examinées dans le cadre de cette étude.

Ce paragraphe n'a pas pour objet de réaliser un audit du système statistique congolais, plusieurs audits ont déjà été réalisés récemment et deux autres sont programmés, le premier dans le cadre de la CEA et le second dans le cadre de l'élaboration de la SNDS. Il a seulement pour objet de dresser un bilan succinct de la production et des capacités statistiques actuelles du système statistique national, bilan nécessaire pour la définition du dispositif de suivi évaluation du DSRP.

#### 2.. Institut National de la Statistique (INS)

La production statistique actuelle de l'INS ne couvre pas l'ensemble des besoins des utilisateurs et elle est d'un niveau relativement faible en comparaison avec celle des INS des autres pays africains francophones, même si elle s'est relativement développée au cours de ces trois dernières années.

Les besoins non couverts ou couverts partiellement par l'INS concernent actuellement essentiellement :

- l'absence de prise en compte de nombreux domaines (démographie, emploi, consommation, revenus, statistiques d'entreprises, conjoncture, environnement, nouvelles technologies, etc.),
- la couverture limitée du champ de certains domaines (principalement du fait de l'insuffisance des données structurelles de base),
- la couverture géographique limitée de certains domaines (Kinshasa seulement),
- etc.

Les publications périodiques de l'INS sont actuellement très limitées (voir annexe 6) : elles portent sur les prix et les comptes nationaux. Le dernier annuaire statistique publié date de 1985.

D'autres informations sont également disponibles dans les publications des résultats des rares opérations statistiques ponctuelles d'envergure nationale (voir annexe 7), telles que les enquêtes MICS (Multiple Indicator Cluster Survey) en 1995 et 2001. D'autres opérations statistiques à couverture géographique plus limitée ont fait aussi l'objet de publications.

Les enquêtes de l'INS et des autres services statistiques, passées comme en cours, et donc l'ensemble des statistiques produites subissent les conséquences de l'ancienneté du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), avec la non actualisation de la base de sondage et des estimations de population basées sur les résultats du RGPH de 1984.

L'INS produit régulièrement depuis mai 2001 un indice des prix sur la ville de Kinshasa. Cet indice vient d'être rénové avec, entre autres, la prise en compte des pondérations issues de l'enquête 1-2-3 de Kinshasa et il doit être officialisé très prochainement et devenir le seul indicateur officiel de l'inflation en République Démocratique du Congo. Un indice des prix est aussi produit pour la ville de Lubumbashi. La production de ces indices est régulière et, seul, le manque de moyens financiers empêche de produire un indice national.

Les comptes nationaux sont produits assez régulièrement avec le concours de la Banque Centrale du Congo. Les derniers comptes définitifs portent cependant sur l'année 2002. La qualité de ces comptes est bien sûr tributaire de la fiabilité des statistiques de l'ensemble des domaines productifs du pays.

L'annexe 7 montre le nombre extrêmement limité d'enquêtes menées par l'INS et donc son expérience limitée dans l'organisation des enquêtes auprès des ménages. L'enquête 1-2-3 menée d'abord sur Kinshasa en 2004 puis étendue en 2005 à l'ensemble du territoire est une première opération de grande envergure qui devra être poursuivie.

L'INS ne publie même pas un annuaire statistique de manière régulière puisque le dernier produit date de 1985.

La diffusion des données semble être aussi un des points faibles de l'INS en raison en particulier du coût élevé des publications papier. Le palliatif serait la disponibilité des rares données existantes sur un site Internet de l'INS, qui devrait être mis en œuvre dans les plus brefs délais, comme il en existe dans la plupart des INS des pays africains. Ce site doit être un outil privilégié de diffusion de l'information, tant des données que de l'ensemble des publications réalisées, il peut permettre aussi une mise à disposition plus rapide des informations en évitant les délais parfois longs d'impression. La large et rapide diffusion des données produites doit permettre, d'une part, une plus grande utilisation de ces données et, d'autre part, une meilleure valorisation des travaux de l'INS.

Les ressources financières de l'INS sont extrêmement limitées, pour ne pas dire quasiment nulles depuis de nombreuses années et il est nécessaire de faire appel à des financements extérieurs pour la réalisation des



enquêtes statistiques (enquête 1-2-3, enquête EDS/MICS, etc.) mais aussi pour le financement des opérations courantes telles que la production de l'indice des prix.

Les ressources humaines de l'INS (voir annexe 5) sont, elles, plus importantes que dans les autres INS d'Afrique subsaharienne francophone en quantité. L'INS compte, au seul niveau central, 312 agents mais parmi eux un nombre très limité de cadres statisticiens de haut niveau (6 ingénieurs ou titulaires d'un master et 20 licenciés).

Les ressources matérielles sont insuffisantes. La dispersion de l'INS, sur deux sites éloignés, et le nombre de bureaux limité par rapport à la taille du personnel font que les conditions de travail de l'ensemble du personnel sont loin d'être optimales. Après plusieurs pillages, le parc informatique a été peu à peu reconstitué mais l'absence actuelle d'un réseau limite les échanges tant à l'intérieur de l'INS qu'avec l'extérieur (accès Internet limité à un petit nombre de cadres).

L'INS dispose des Directions Provinciales dans 8 provinces sur 10 (hormis Kinshasa) mais ces structures décentralisées souffrent d'un manque cruel de ressources humaines, matérielles et financières et leur production statistique est insignifiante, se contentant de quelques activités ponctuelles de collecte des données à l'occasion des rares enquêtes nationales.

### 3. Services en charge des statistiques des Ministères sectoriels

D'une manière générale, le dispositif statistique des Ministères sectoriels est sinistré.

Il existe en premier lieu indéniablement un problème de motivation du personnel statisticien mais ce problème semble général à l'ensemble du personnel de l'administration.

On évoquera brièvement de manière séparée les statistiques de l'éducation, de la santé et du milieu rural ainsi que les statistiques des autres secteurs.

#### *Statistiques de l'éducation*

Deux Ministères sont concernés par la production des statistiques de l'éducation. Les statistiques pour les enseignements maternel, primaire et secondaire général sont produites par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP) et celles pour l'enseignement supérieur par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU).

Les dernières statistiques scolaires publiées portent sur l'année scolaire 2001/2002.

Les appréciations de certains techniciens font penser qu'une évaluation externe du dispositif est indispensable. Cette évaluation devra porter sur l'ensemble de la production statistique : depuis la collecte des données jusqu'aux publications de résultats (de qualité variable) en passant par le traitement des données, en particulier. L'évaluation technique de l'opération devrait d'ailleurs s'accompagner de propositions concrètes pour la pérennisation du dispositif par les statisticiens publics de l'éducation. Elle est prévue dans le cadre d'un projet BAD/UNESCO qui prendra aussi en compte la formation des intervenants de trois provinces dans un premier temps.

Les statistiques sur l'enseignement supérieur ne font l'objet d'aucune publication et il est très difficile d'avoir accès à la seule information sur les effectifs.

Les ressources humaines, particulièrement en statisticiens, sont bien trop limitées actuellement dans les deux Ministères pour assurer la production minimale dans des délais raisonnables. Au niveau du Ministère de l'EPSP, l'évaluation prévue du dispositif devra proposer un schéma d'organisation des travaux statistiques et estimer les moyens humains nécessaires. Au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire, un

renforcement minimal du personnel et une assistance technique ponctuelle devraient permettre de mettre en place un dispositif statistique pérenne sans trop de difficultés.

### *Statistiques de la santé*

Les statistiques sanitaires récentes proviennent de plusieurs sources du Ministère de la Santé :

- le système national d'informations sanitaires (SNIS),
- les programmes prioritaires (Programme National de Lutte contre le Sida et les maladies sexuellement transmissibles (PNLS), Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), Programme Elargi de Vaccination (PEV), etc.).

Le Projet d'Appui à la Gestion de l'Information Sanitaire (PAGIS 2) a déjà enregistré des résultats intéressants mais son type de fonctionnement avec l'intégration progressive des provinces dans le système fait qu'il faudra encore plusieurs années pour obtenir une couverture totale du pays.

La production statistique des différents programmes prioritaires n'a pas pu être examinée en détail au cours de la présente mission. Il convient cependant de relever quelques points :

- la difficulté voire l'impossibilité de produire certains indicateurs à couverture nationale par des systèmes de routine (taux de prévalence du sida par exemple),
- le fonctionnement satisfaisant de certains programmes (PEV par exemple),
- la surcharge des activités statistiques au niveau des formations sanitaires avec la multiplication des programmes.

Le système d'information sanitaire souffre aussi d'une grave lacune : l'absence de centralisation des données tant aux niveaux provincial que national par l'intermédiaire de publications périodiques.

Comme pour le Ministère de l'Education, les ressources humaines du Ministère de la Santé, particulièrement en statisticiens, sont bien trop limitées actuellement pour assurer la production minimale dans des délais raisonnables. L'évaluation recommandée de l'ensemble du dispositif devra proposer un schéma d'organisation des travaux statistiques, en particulier par une coordination, une harmonisation sinon une unification de la collecte et du traitement des données, et estimer les moyens humains nécessaires afin de mettre en place un dispositif statistique pérenne.

### Statistiques du secteur rural

La production statistique du secteur rural est du ressort du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Elle est théoriquement conséquente (voir liste annexe 5) mais très insuffisante actuellement avec la dernière publication remontant à plusieurs années.

Les statistiques disponibles sur les productions agricoles sont seulement basées sur des estimations à partir des déclarations des responsables sur le terrain car aucune enquête nationale sur les productions agricoles n'a été réalisée depuis la fin des programmes d'assistance en 1996.

L'état du dispositif statistique est encore pire au niveau des secteurs de l'élevage, de l'environnement et des forêts.

Au niveau du secteur pêche, un projet est en train de mettre en place un système statistique informatisé pour la pêche continentale et maritime.

Il existe cependant au sein du SNSA une base de données opérationnelle et aussi un site Internet, mais la pénurie actuelle de production de statistiques rend le système moins performant.

L'annexe 5 montre les ressources très limitées actuellement disponibles pour la production statistique.

Le Gouvernement congolais a préparé, avec l'appui de la FAO, en décembre 2004, un projet de renforcement du système national de gestion de l'information agricole et du système de statistiques agricoles d'un budget prévisionnel de 842 764 US dollars portant sur la période 2006-2008. Le projet est structuré autour de trois principales composantes : l'enquête sur l'approvisionnement des centres urbains en produits vivriers agricoles locaux et sur les prix de gros ; le suivi et l'évaluation de la production agricole et de la sécurité alimentaire et suivi des travaux ; le renforcement et la dynamisation du système d'information agricole.

L'exécution de ce nouveau programme de réhabilitation des statistiques du milieu rural permettrait de combler l'absence quasi totale actuelle de données dans le domaine. Elle ne sera possible que s'il existe une réelle volonté politique nationale (signifiée notamment par un renforcement significatif en ressources humaines et par le financement des opérations statistiques permanentes) et un appui des bailleurs de fonds pour le financement d'opérations statistiques ponctuelles telle que la collecte des données de référence sur les structures de l'agriculture.

### *Autres statistiques sectorielles*

#### Gouvernance et participation

La production statistique est essentiellement du ressort du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Intérieur mais elle est inexistante actuellement.

Aucune donnée statistique n'est actuellement collectée auprès des juridictions du pays à l'aide de questionnaires alors que cette collecte a existé dans le passé.

Le Service Documentation et études du Ministère de la Justice devrait être responsable de cette production de statistiques si utiles pour produire des indicateurs sur la gouvernance.

La collecte (auprès d'environ une centaine d'unités statistiques) et la diffusion des données pourraient être relativement aisément mises en place avec un appui limité. Cet appui consisterait en un renforcement limité du personnel (un cadre moyen de la statistique au niveau de chaque Cour d'appel), un renforcement des capacités statistiques et informatiques du Service Documentation et études, une formation au niveau de chaque Cour d'appel, l'achat de matériel informatique et des moyens accrus de fonctionnement (télécommunications).

Le Ministère de l'Intérieur a la responsabilité des statistiques de l'administration pénitentiaire et des statistiques sur les collectivités locales

Les données statistiques sur les détenus et le personnel pénitentiaire sont inexistantes.

Au niveau des collectivités territoriales, il n'existe aucune donnée statistique, tant sur le personnel et les données financières que sur les activités. Dans le cadre des politiques de décentralisation et de lutte contre la pauvreté, le suivi de ces collectivités est cependant fondamental. Une collecte annuelle des données auprès de ces collectivités territoriales devrait pouvoir être organisée sans trop de difficultés avec un renforcement des capacités statistiques de la Direction de la tutelle des entités administratives décentralisées.

#### Communication et information

La production de statistiques administratives de ce secteur relève du Ministère des Postes, Téléphones et Télécommunications et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications du Congo (ARTC)

Quelques données statistiques sont disponibles sur les abonnés au téléphone mais il n'existe aucune publication centralisant ces données.

D'importants efforts seront nécessaires pour suivre de manière régulière l'évolution de la disponibilité et l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication. Un renforcement des capacités est indispensable pour que les responsables, d'une part, puissent maîtriser les méthodologies de collecte et de traitement des données et, d'autre part, disposent des moyens matériels et financiers pour organiser la collecte des données.

L'absence actuelle de statisticien ou de cadres avec des compétences statistiques fait douter sur les possibilités de mise en place d'un programme ambitieux de production de données nouvelles sur ce secteur.

### Infrastructures

La production statistique relève essentiellement du Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures.

Le Ministère dispose de statistiques sur le réseau routier congolais depuis quelques années. Ces statistiques sont seulement fournies à la demande et elles ne font pas l'œuvre de publication régulière.

### Pauvreté et inégalités sociales

La quasi-totalité des statistiques de ce domaine sont produites par l'INS. Certaines proviennent ou pourraient provenir du Ministère des Affaires Sociales, de l'Office National de l'Emploi (ONEM), de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) et du Ministère de la Fonction Publique.

Les Ministères des Affaires Sociales et de la Fonction Publique n'ont plus aucune production statistique.

Le service statistique de l'ONEM produit une publication statistique trimestrielle mais le problème du champ couvert (12000 demandeurs d'emploi) limite l'intérêt de ces données car la recherche d'emploi ne se fait que très partiellement par l'intermédiaire de l'ONEM, mais plutôt par l'intermédiaire d'officines privées et par les propres moyens des demandeurs d'emploi.

Le service de contrôle et recouvrement des cotisations sociales de l'INSS élabore quelques statistiques mais n'a pas de publication. La production d'un annuaire statistique ne devrait pas présenter de difficulté. Il présenterait l'essentiel des statistiques disponibles sur le champ couvert, c'est-à-dire l'ensemble du personnel des entreprises du secteur formel et de la fonction publique.

### Echanges

La production statistique relève de l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) et du Ministère des Transports.

Les statistiques du commerce extérieur sont produites de manière assez régulière par l'Office des Douanes et Accises. La fiabilité de ces données mériterait cependant d'être évaluée compte tenu du contexte du pays, frontalier avec neuf autres pays et en situation de paix depuis peu.

L'annuaire statistique 1999-2002 du Groupe d'Etudes des Transports du Ministère des Transports est en cours de publication. Le grand retard dans la production de statistiques est attribué essentiellement à l'absence de moyens. Cet annuaire statistique gagnerait aussi à être largement amendé afin de produire des données vraiment utiles aux décideurs.

## ANNEXE 2

Les recommandations du 1<sup>er</sup> Atelier entre Producteurs et Utilisateurs des Statistiques en République Démocratique Du Congo

### 1. Au plan institutionnel et réglementaire

- la promulgation d'une loi statistique
- la restructuration de l'Institut National de la Statistique

### 2. Au plan de la qualité des données

- l'harmonisation des méthodes de collecte et des autres normes ;
- l'urgente nécessité de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale SCN93;
- l'organisation des enquêtes de grande envergure sur les revenus et la consommation des ménages, les entreprises, le secteur informel, le secteur agricole, qui serviront notamment au suivi et à l'évaluation des indicateurs dans la lutte contre la pauvreté ;

### 3. Au plan de l'utilisation des statistiques

- la création des banques de données de proximité
- l'information aux utilisateurs et vulgarisation des statistique produites à travers les médias et autres moyens ;
- l'exigence de l'utilisation des statistiques comme base dans la conception et la formulation des plans et des stratégies de développement économique et social.

### 4. Au plan des ressources humaines

- le renforcement des capacités des producteurs et utilisateurs des différents secteurs (formation, recyclages, organisation des séminaires et ateliers)
- le renforcement d'un partenariat actif entre l'INS et les institutions de formation statistique existantes ;
- la formation de tous les responsables des entités administratives, particulièrement ceux des entités locales à l'utilisation des statistiques dans leurs vies quotidiennes en leur créant ainsi un besoin permanent qui les poussent à s'organiser pour répondre à ce besoin.

### 5. Au plan matériel

- l'équipement des services statistiques en outil de travail moderne et de communication approprié(y compris les intrants) ;
- la réhabilitation de l'INS, victime des événements de pillages de 1991 et 1992.

### 6. Au plan du financement

- la réhabilitation de la taxe statistique dans sa forme originelle ;
- le financement de la production des statistiques comme l'une des priorités du Gouvernement ;
- l'instauration d'un numéro statistique aux entreprises ;

### **7. Au plan de la culture statistique**

- la sensibilisation du Gouvernement sur l'importance des statistiques et leur financement ;
- la sensibilisation de la population et surtout des décideurs sur l'importance des statistiques à travers les médias et autres moyens .

### **8. Au plan de la formation et de la recherche statistiques**

- la promotion et encouragement de la recherche tant fondamentale qu'appliquée en matière statistique en République Démocratique du Congo.
- l'introduction du cours de statistique descriptive au programme de l'enseignement secondaire ;

### **9. Au plan général**

- doter la République Démocratique du Congo du schéma directeur de la statistique. ;
- organiser régulièrement l'atelier entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques.